

DEPARTEMENT
DES YVELINES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE VERSAILLES

VILLE DE VÉLIZY-VILLACOUBLAY

CANTON DE
VÉLIZY-VILLACOUBLAY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE VÉLIZY-VILLACOUBLAY**

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 décembre 2010

L'an deux mil dix, le 15 décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de VÉLIZY-VILLACOUBLAY, dûment convoqué, s'est assemblé à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joël LOISON, Maire de Vélizy-Villacoublay, Conseiller Général des Yvelines.

Présents :

Monsieur LOISON Joël, Monsieur BLANCHARD Didier, Madame THIRIET Jeannine, Monsieur THEVENOT Pascal, Madame DREVON Ghislaine, Monsieur AMIOT Gilbert, Monsieur GUENICHE Richard, Madame LOISON Monique, Monsieur HARLAUT Jacques, Madame MARINA Chantal, Monsieur MELLET Bruno, Monsieur ORSINI Jean-Charles, Monsieur SIRY Jean-Marc (à partir du point 2), Monsieur CIRET Daniel, Madame STUTZMANN Monique, Madame MENEZ Michèle, Monsieur GEMBLE Gilles, Monsieur MIGNOTTE Alain, Madame POUMEROL Palmira, Madame BOUCHER Catherine, Monsieur ELEDO Jean-Paul, Monsieur DREVON Bruno, Monsieur TOUIBI Marouen, Madame LAINE Sylvie, Monsieur GARCIA Allain, Monsieur SANSONNET Christian, Madame COUPAS Annie, Madame MICHAUT Véronique (à partir du point 2 jusqu'au point 10), Madame ROGER Janine, Monsieur DANIEL Michel, Madame DUSSAUSOY Irène.

Ont donné procuration :

Madame LORIEN Nathalie à Madame THIRIET Jeannine,
Madame EUVERTE Sophie à Monsieur LOISON Joël,
Madame LAMIR Magali à Monsieur THEVENOT Pascal,
Monsieur ZYTNICKI Daniel à Monsieur SANSONNET Christian,
Madame MICHAUT Véronique à Monsieur GARCIA Allain à partir du point 10,

Absents non Représentés :

Monsieur SIRY Jean-Marc jusqu'au point 1,
Madame MICHAUT Véronique jusqu'au point 1.

Secrétaire de Séance :

Monsieur DREVON Bruno

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Vélizy-Villacoublay
Atteste que le présent document
a été publié le
par voie d'affichage
notifié le
Transmis en Préfecture
Le
et qu'il est donc exécutoire.
Le
Pour le Maire,
Par délégation,
La Directrice Générale des Services

Murièle CAPY

Délibération n° 2010-780

**Avis à la Commission nationale du débat public sur le schéma
d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris**

Délibération n° 2010-780

Objet : Avis à la Commission nationale du débat public sur le schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-18 et L5211-61,

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5721-1 et suivants relatifs aux conditions d'organisation et de fonctionnement des syndicats mixtes des collectivités territoriales, des groupements de collectivités territoriales et d'autres personnes morales de droit public,

VU la délibération du conseil municipal n° 2010-744 du 22 septembre 2010 approuvant l'adhésion au Syndicat Mixte ouvert d'études Paris Métropole,

VU l'avis favorable à la majorité des Commissions Finances, Aménagement de la Ville, Solidarité et Vie Locale, réunies en séance le 6 décembre 2010,

CONSIDÉRANT que le projet urbain du Grand Paris est un projet, social et économique d'intérêt national qui unit les grands territoires stratégiques de la région Ile-de-France et promeut le développement économique durable, solidaire et créateur d'emploi de la région capitale,

CONSIDÉRANT que ce projet s'appuie sur la création d'un réseau de transport public de voyageurs qui s'articule autour de contrats de développement territorial définis et réalisés conjointement par l'Etat, les communes et leurs groupements. Ces contrats participent à l'objectif de construire chaque année 70 000 logements et contribuent à la maîtrise de l'étalement urbain. Il favorise également la recherche, l'innovation et la valorisation industrielle au moyen de pôles de compétitivité et du pôle scientifique et technologique du plateau de Saclay,

CONSIDÉRANT que le projet de réseau de transport public de voyageurs (métro Grand Paris) fait l'objet d'un débat public organisé par la Commission nationale du débat public et que le schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris est établi après avis des collectivités territoriales, des établissements publics de coopération intercommunale, de l'Association des Maires d'Ile-de-France, du syndicat mixte Paris métropole, du Syndicat des Transports d'Ile-de-France et de l'atelier international du Grand Paris,

CONSIDÉRANT qu'en parallèle le projet de réseau de transport public élaboré par la Région Ile-de-France et le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (Arc Express) est présenté au débat public dans les mêmes conditions,

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article 3 de la loi du 3 juin 2010 et du décret du 28 septembre 2010, les collectivités territoriales doivent faire connaître leurs avis sur le schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris à la Commission nationale du débat public.

CONSIDÉRANT que ces projets intéressent fortement la ville de Vélizy-Villacoublay qui doit se saisir de cette question stratégique pour son avenir et s'inscrire dans les débats.

CONSIDÉRANT que :

- avec ses 43 000 emplois et son millier d'entreprises situées à 10 km de Paris, la ville s'impose comme l'un des premiers pôles économiques des Yvelines. Un environnement exceptionnel composé des plus grands noms de l'entreprise : PSA Peugeot Citroën, Carmat, Dassault systèmes, Bouygues Telecom, Thales, Alcatel-Lucent, Eiffage, Messier-Bugatti, Messier-Dowty, Ineo, GDF-SUEZ, Kraft Foods, CDC Vinci, Sun Microsystem... .
- la forte dominante d'activités dans le secteur automobile et de la haute technologie contribue d'une manière décisive à ce succès. De nombreuses sociétés implantées à Vélizy-Villacoublay s'inscrivent dans un pôle de compétitivité (Mov'eo, System@tic Paris Région ou Medicen Paris Région).
- la fiscalité locale est parmi l'une des plus faibles de France (7,47% CFE) et contribue à cette attractivité.
- le parc d'activité de la ville est en pleine restructuration. Il vient de s'enrichir d'un pôle universitaire technologique, formant jusqu'à bac +5, tourné vers la mécatronique, la mobilité et le handicap. Porté par le dynamisme économique de la ville, il adapte son offre immobilière aux exigences du secteur tertiaire.
- Vélizy-Villacoublay c'est aussi l'une des plus importantes concentrations commerciales d'Europe avec plus de 300 enseignes regroupées dans trois galeries commerciales, Vélizy 2, Usines Center et Art de Vivre.
- chaque jour les 120 000 visiteurs sont confrontés à la circulation de transit drainée par les axes autoroutiers qui traversent le territoire de la Ville (120 000 véhicules jours sur l'A86 et 50 000 véhicules jours sur la RN 118). L'absence de liaison en site propre entre le pont de Sèvres et Vélizy-Villacoublay et le déficit de liaisons orbitales (banlieue à banlieue) génèrent un accès au bassin d'emplois essentiellement par véhicules privés (81%) et que cette situation conduit à une saturation des axes entrants et sortants de Vélizy-Villacoublay en heures de pointe, situation aggravée par l'enclavement de la ville qui ne bénéficie que de 3 entrées/sorties.
- les liaisons en transport en commun sont inexistantes entre Saclay et Vélizy-Villacoublay alors que la Ville et son bassin de technologie sont situés au cœur du cluster piloté par l'Etablissement Public Paris Saclay, lui-même intégré dans le projet de réseau de transport du Grand Paris.
- l'arrivée du tramway en 2014 permettra d'absorber 4000 voyageurs à l'heure. Même si ce dernier apporte un réel progrès pour les déplacements Est/Ouest, il ne règle pas le problème des déplacements Nord/Sud. Or c'est principalement l'axe Nord Sud de la N118 qui est totalement saturé et qui génère les plus fortes perturbations de circulation, devant à la fois absorber le transit Paris Province et la desserte locale.

ENTENDU l'exposé de Madame LOISON, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

PREND ACTE des propositions du schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris;

EMET l'avis suivant : il est essentiel que les projets de développement en transports en commun prennent en compte la réalisation d'un réseau de transport public de voyageurs Nord/ Sud.

Le projet du Grand Paris repose sur un projet de métro automatique qui borde le périmètre de Vélizy-Villacoublay en passant par Versailles Saclay et Massy. Il est nécessaire de créer un nouveau transport en commun qui relierait ce métro depuis Saclay à Vélizy-Villacoublay, son pôle d'activités et son futur tramway (en correspondance avec le futur site propre de transports en commun qui reliera Massy RER- TGV et la gare RER de Saint Quentin en Yvelines).

Cette offre doit aussi se prolonger jusqu'au pont de Sèvres et faire ainsi la jonction avec la ligne 9 du métro et le T2 qui dessert le quartier d'affaires de la Défense.

Il faut également privilégier, pour le métro Grand Paris, la variante du tracé intérieur (ligne verte claire) entre Orly-Saclay-Versailles Chantier- la Défense-Charles de Gaulle (plutôt que Versailles Matelot). En effet il existe de nombreuses possibilités de maillage à partir de Versailles Chantiers pour le bassin d'emploi vélizien, Paris, les Hauts de Seine et les aéroports.

Pour le tracé Arc Sud d'Arc Express seuls les tracés dits « proche » ou « intermédiaire » ont un sens car ils sont les seuls à être en correspondance avec le futur tramway T6 à partir de Chatillon-Montrouge.

AUTORISE le Maire à transmettre ces propositions à la Commission nationale du débat public.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, M. THEVENOT, Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUENICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN (pouvoir à Mme THIRIET), M. MELLET, M. ORSINI, M. SIRY, M. CIRET, Mme STUTZMANN, Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MIGNOTTE, Mme POUMEROL, Mme BOUCHER, M. ELEDO, M. DREVON, Mme EUVERTE (pouvoir à M. LOISON), Mme LAMIR (pouvoir à M. THEVENOT), M. TOUIBI, Mme LAINE,

M. GARCIA, M. SANSONNET, M. ZYTNICKI (pouvoir à M. SANSONNET), Mme MICHAUT

Mme ROGER, M. DANIEL, Mme DUSSAUSOY.

Abstention :

Mme COUPAS

Fait et délibéré en séance publique, les jour, mois, et an que dessus.


Joël LOISON
Maire
Conseiller Général des Yvelines